



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

Le Chef de service

à

PRÉFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

27 AVR. 2023

ARRIVÉE

Préfecture de la Haute-Marne
Bureau de l'Environnement
A l'attention de Laura BOUTSOQUE
89, rue Victoire de la Marne
52011 CHAUMONT CEDEX

SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

Chaumont, le 25 Avril 2023

Affaire suivie par : Matthieu GERLIER
Tél. : 03 51 55 60 31
matthieu.gerlier@haute-marne.gouv.fr

**Objet : DAENV – Saisine des Services extérieurs (compléments à la demande en 2021) -
NATURE-ENERGIE-UNITE-METHANISATION-CHAMARANDES-CHOIGNES**

Réf : MG/MB/SEF
PJ :

SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

Eau et assainissement

Eau potable : les besoins en eau sont estimés à 14 420 m³ par an, 3/4 proviendront du recyclage des eaux pluviales collectées et 1/4 du réseau public d'adduction d'eau.

Gestion des eaux usées : les eaux vannes seront collectées indépendamment. Elles représenteront un volume annuel estimé de l'ordre de 400 m³/an. Elles seront traitées sur site via un dispositif d'assainissement individuel, l'avis du SPANC sera nécessaire.

L'ensemble des autres eaux usées (eaux sales de silo, jus de silos, etc.) du site sera envoyé vers une cuve de stockage de 1 000 m³ puis recyclées en méthanisation.

Gestion des eaux pluviales : les eaux pluviales de voirie et certaines toitures seront collectées et traitées via un dispositif de déboureur/déshuileur. Elles seront ensuite envoyées vers un décanteur puis un bassin d'infiltration.

Plan d'épandage : Le plan d'épandage prend en compte la sensibilité de certains espaces concernés, les distances d'éloignement par rapport aux tiers, cours d'eau, forages..., l'aptitude des sols à l'épandage, l'équilibre de la fertilisation en fonction des besoins des cultures. Le plan d'épandage du projet s'étendra sur 145 communes situées dans les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et des Vosges pour une surface potentiellement épandable de 11787 ha. Le digestat sera stocké sur site au travers du digesteur secondaire de 1500 m³, de 5 cuves de 6 000 m³ et en déporté, dans 3 lagunes de 8500 m³ à 9500 m³, soit 6 mois de stockage. D'après les éléments disponibles, le calendrier d'épandage lié aux zones vulnérables est pris en compte.

Eau et milieux aquatiques

RAS

Biodiversité et forêt

Forêt: Hors forêt RAS

Biodiversité :

Je vous informe que le dossier est jugé complet et régulier par mon service pour les aspects relatifs à l'évaluation des incidences notables du projet sur la biodiversité et de ses impacts sur l'état de conservation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences indique que le site de méthanisation est à moins de 5km de :

- 12 ZNIEFF de type I
- 2 ZNIEFF de type II
- 3 ZSC (dont une à moins de 200m)

Les trois sites de stockage décentralisés sont à proximité de :

- 14 ZNIEFF de type I
- 5 ZNIEFF de type II
- 5 ZSC
- 1 ZPS
- 1 APPB
- AOA du Parc National de Forêts

L'étude d'impact identifie les différents zonages d'intérêt écologique et les espaces protégés uniquement dans un rayon de 5 kilomètres autour du site de méthanisation et des sites de stockage. Cependant, la recherche d'informations doit concerner un rayon d'au moins 20 kilomètres autour des sites d'implantation envisagés (généralement à l'échelle de l'aire d'étude élargie), afin de prendre en compte les rayons d'action de la plupart des espèces.

Le diagnostic flore habitat du site de méthanisation relève la présence de deux espèces avec un enjeu moyen (*Orobanche alba* et *Dianthus carthusianorum*). Ces espèces sont retrouvées dans des zones qui ne devraient pas être impactées par le projet.

Le diagnostic faunistique du site de méthanisation fait apparaître la présence d'espèces avifaunistiques patrimoniales : 4 sont à enjeu moyen (*Alouette des champs*, *Bruant jaune*, *Grive litorne*, *Hirondelle rustique*), 2 sont à enjeu fort (*Pipit farlouse*, *Bruant zizi*) et 1 à enjeu très fort (*Alouette lulu*). De même, un enjeu chiroptérologique est présent avec 7 espèces de chiroptères contactées (*Pipistrelle commune*, *Sérotine commune*, *Noctule commune*, *Sérotule*, *Pipistrelle sp.*)

L'évaluation des incidences N2000 du site de méthanisation se concentre sur le site N2000 le plus proche « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes » (FR2102003). Les incidences potentielles relevées sont le dérangement des espèces et la destruction d'individus. Le pétitionnaire propose les mesures de réduction suivantes : limitation de l'éclairage et stockage des boues le plus loin possible de la route.

Il conclut à une incidence non significative du projet sur ce site N2000.

L'EIN relative à l'épandage fait mention de la conservation des éléments paysagers (type haies) et de l'absence de retournement de prairie. L'épandage se fera sur 6 sites N2000 (dont 3 ZPS) ainsi qu'en zone de cœur et d'adhésion du Parc National de forêts. Il est à noter que 25 sites Natura 2000 sont également situés à moins de 5km des zones d'épandage. Le pétitionnaire fait mention de 3 espèces avifaunistiques potentiellement impactées et de 6 espèces de chiroptères. Étant donné que l'épandage s'intègre dans les pratiques agricoles classiques le pétitionnaire conclut à l'absence d'incidence notable.

Appréciation du projet :

- Les inventaires sont effectués uniquement sur le site de méthanisation et aucune étude n'a été réalisée sur les sites de stockage. Ces derniers peuvent également être attractifs pour la faune.
- Le porteur de projet réalise une EIN très brève pour les sites de stockage alors que ceux-ci sont proches de sites N2000 (certains à moins de 2km, voire dans le site pour la ZPS du Bassigny) avec des enjeux forts pour l'avifaune, les chiroptères et les ruisseaux abritant des espèces d'intérêt communautaire. Cette EIN est commune aux trois sites de stockage alors que ceux-ci sont éloignés de plusieurs kilomètres. L'EIN doit prendre en compte les espèces ayant désigné chaque site Natura 2000 et étudier l'impact des sites de stockage sur les espèces d'intérêt communautaire ayant désigné les sites Natura 2000 à proximité.
- L'épandage se fait sur ou à proximité immédiate de 31 sites N2000, toutefois le pétitionnaire ne traite pas chaque site indépendamment dans son EIN.
- Toutefois il est à noter que le porteur de projet explicite peu le type de prairies présentes (prairie humide par exemple) et les associations végétales des cortèges floristiques présents. Certaines prairies pourraient receler des enjeux plus forts, qu'il serait pertinent de déterminer plus finement en amont des épandages de digestats. Il est à noter que si les prairies s'appauvrissent (floristiquement parlant) à cause d'un déséquilibre de fertilisation, les espèces d'oiseaux communes seront également impactées (perte en ressource alimentaire en particulier).
- Le porteur de projet ne prévoit pas d'analyser régulièrement le digestat (selon les chargements) afin d'adapter la fertilisation.

Risques naturels et technologiques

RAS

En conclusion, j'émet un avis réservé dans l'attente de la fourniture par le pétitionnaire d'éléments complémentaires relatifs à l'étude d'incidence Natura 2000.

Ils devront permettre d'adapter les apports de digestats sur les parcelles au regard des enjeux biodiversité et de démontrer l'incidence non significative du projet sur chaque site Natura 2000.



Matthieu GERLIER

